

**Déclaration de l'élue SNTRS CGT au Conseil d'Administration  
Inserm du 24 juin 2021**

**Inserm transfert et la levée des brevets sur les vaccins COVID.**

Cette pandémie a été révélatrice des problèmes de fond de la recherche médicale et de l'industrie pharmaceutique, avec l'incapacité de créer un vaccin français, et en pleine crise, des suppressions de poste en R&D chez Sanofi par exemple et des ruptures de médicaments essentiels qui se sont multipliées.

Le médicament, le vaccin sont des biens communs et il est indispensable de sortir de la marchandisation de la santé et d'assurer la maîtrise publique de l'industrie pharmaceutique, en particulier dans des périodes de crise sanitaire mondiale.

Nous revendiquons que les brevets des vaccins tombent dans le domaine public pour permettre aux populations, quel que soit le continent, de pouvoir en bénéficier.

Dans ce sens, nous pensons que l'Inserm avec Inserm Transfert doit contribuer à ce type d'avancées en matière de santé publique mondiale, si un vaccin ou un traitement pour la COVID sont développés à l'Inserm par exemple.

Nous souhaitons que la France joue de toute son influence, aux côtés des nombreux pays, qui avec l'OMS demandent la levée des brevets et le partage des savoirs et des technologies sur les vaccins